



## FICHE D'INFORMATION AVANT EXAMEN RADIOLOGIQUE DESTINÉE AUX FEMMES ENCEINTES OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE

### Quel est le risque de l'exposition aux Rayons X?

En matière d'exposition, aucun risque n'a pu être démontré chez les patientes compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée.

### Toutefois si un examen radiologique vous est demandé :

- **Soit votre utérus n'est pas dans le faisceau primaire :**

La dose délivrée à l'utérus est négligeable. Le port d'une protection plombée pendant la réalisation d'un examen éloigné du pelvis (genoux, épaules, panoramique dentaire, scanner de la tête, radiographie du thorax, etc....) n'apporte en pratique aucune protection supplémentaire.

- **Soit votre utérus est dans le faisceau primaire**

- ✓ Si la décision thérapeutique découlant de l'examen peut être différée sans dommage pour vous, l'examen sera reporté après l'accouchement ou l'exclusion de grossesse, avec votre accord et celui du clinicien.

- ✓ Si l'examen radiologique est le seul à pouvoir établir un diagnostic nécessaire à une prise en charge dont le retard de mise en œuvre pourrait nuire à vous ou à votre enfant, il sera réalisé.

La dose reçue sera recueillie par un appareil de mesure et sera mentionnée sur le compte rendu d'examen.

Le physicien référent du GHPSJ estimera à partir des paramètres de l'examen l'ordre de grandeur de la dose de Rayons X reçus

**C'est pourquoi il est important de nous signaler si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être.**

- **En cas d'injection de produit de contraste iodé :**

Il n'y a aucun effet sur le fœtus en cas d'injection unique, et en l'absence de maladie rénale de la mère.

*La formation du personnel, les contrôles fréquents du matériel et l'aménagement spécial de la salle d'examen ont été étudiés pour que la dose reçue par votre enfant soit aussi faible qu'il est raisonnable pour obtenir les informations indispensables au diagnostic. Le risque de malformation inhérent à toute grossesse est d'environ 2 à 3 % des naissances. On note une absence d'augmentation documentée de ce risque aux doses prévisibles de l'examen (un seuil de 100 à 200 mSv est retenu par la Commission Internationale de Protection Radiologique).*